



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gouvernement

Question écrite n° 25193

Texte de la question

M. François Goulard interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur sa présence, le samedi 13 septembre à Paris, en tête de la manifestation intitulée Techno Parade. En effet, si la pluralité des expressions musicales est une réalité dont personne ne conteste la légitimité, le caractère très répétitif et, somme toute, fort peu élaboré, des musiques diffusées dans ce défilé rend cependant difficile son assimilation à une manifestation culturelle. Une présence ministérielle étant généralement perçue comme un signe important de reconnaissance de l'intérêt d'une manifestation par l'État, il lui demande si le soutien à la musique « techno » fait désormais partie des priorités de son département ministériel.

Texte de la réponse

Il entre dans les missions du ministère de la culture et de la communication de veiller à la diversité des expressions musicales dans notre pays. C'est à ce titre que le ministre peut, comme il l'a fait cette année à la Techno Parade, souhaiter être présent ou inaugurer certains événements ou rendez-vous musicaux, à plus forte raison lorsque le succès public de ces manifestations témoigne de l'importance qu'elles ont prises dans les pratiques culturelles de nos concitoyens, notamment les plus jeunes d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25193

Rubrique : État

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7210

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8951